

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5471>



Parcours sup : la sélection n'est pas la solution

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 -



Date de mise en ligne : dimanche 21 janvier 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le système ABP qui avait rationalisé et simplifié l'orientation post-bac, a vu apparaître ces dernières années un tirage au sort inacceptable. Ce dernier était lié à l'insuffisance des ouvertures de places en université alors que la démographie laissait prévoir une forte augmentation du nombre d'étudiants (*808000 demandes en 2017 pour 654000 places proposées*). Face à ce scandale, le gouvernement a préféré mettre en place un nouveau système qui au lieu de créer une nombre suffisant de places en université, mettra en œuvre un processus de sélection à l'entrée de l'université qui offrait jusqu'à présent l'accès à tous les bacheliers, le bac étant le premier grade universitaire. Ce système nommé « Parcoursup » limite le nombre de vœux et supprime la hiérarchisation.

Plusieurs points d'inquiétudes :

- d'abord quant à l'efficacité de l'affectation qui risque de renvoyer un nombre important de lycéens à la procédure complémentaire prévue au milieu de l'été ;
- ensuite ce dispositif fait disparaître les solutions non sélectives qui garantissaient une place dans le supérieur pour tous les élèves qui en formulaient le vœu ;
- ce système exonère le gouvernement de la création de places supplémentaires dans le supérieur pour accompagner la hausse démographique. Le SNES ne cautionne pas l'orientation comme une simple gestion de flux ;
- enfin, la nomination d'un second professeur principal n'est pas la réponse adéquate aux problèmes de l'orientation des lycéens alors qu'il existe des professionnels compétents sur l'orientation qui n'est pas réduite à une information : les Psy EN.

La publication des attendus des 54 mentions de licence, déclinées en grandes compétences permettent aux IPR de faire davantage pression pour l'enseignement par compétences auprès des collègues de lycées. **Le SNES FSU appelle les collègues pour que le conseil de classe ne bloque pas l'accès à l'université aux lycéens.**

Ce que propose le SNES-FSU

- Dans les prochaines années, les effectifs en licence continueront d'augmenter d'environ 40 000 étudiant-es par an. Il n'y a pas besoin de changer la Loi pour les accueillir à l'université, il y a besoin de revoir les capacités d'accueil et d'améliorer le taux d'encadrement pour faire réussir tous les élèves. Or les fonds débloqués pour le quinquennat, 500 M€, correspondent à ce qu'il faudrait investir chaque année pour seulement maintenir les conditions d'encadrement actuelles, lesquelles sont déjà fort dégradées.
- La FSU demande le doublement de recrutement de PSYEN pour permettre le déploiement de toutes leurs missions.
- Le baccalauréat ne doit pas devenir un simple « diplôme de fin d'études secondaires », et rester le premier grade universitaire. Le SNES défend un examen terminal, national et anonyme qui permet de limiter les inégalités territoriales, et qui garantit l'équité de traitement de tous les candidats.